RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00252
Numéro SIREN : 881 802 722
Nom ou dénomination : ABNA ELEC 06

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2022 sous le numéro de dépôt 1812

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des Impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2020

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	12022020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société ABNA ELEC	92 BOULEVARD WILSON
SIRET 8 8 1 8 0 2 7 2 2 0 0 0 1 0	06160 JUAN LES PINS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit
Bénéfice imposable à 15%	399	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies ☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Autres dispositifs ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Cabinet M&F 4 Avenue Edmond Salvy 06600 ANTIBES *Tél:* 0493743052	certifié conforme à l'original *Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 11/02/2021 Lieu JUAN LES PINS
	Qualité et nom du signataire: MAROUEN KEFI
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature PRESIDENT

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2020

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8
MAROUEN KEFI PRESIDENT		2020	2 296				

J DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2020

Désignation de l'entreprise Société ABNA ELEC — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 92 BOULEVARD WILSON 06160 JUAN LES PINS

Numéro SIRET * 8 8 1 8 0 2 7 2 2 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 1 — Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122020 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122019 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	844	030	41	803	
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	844	048	41	803	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	500	052		500	
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	368	070		368	
		Autres * (3)	072	1 774	074		1 774	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	3 318	086		3 318	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	5 960	098		5 960	
	Total général (I+II)		110	6 804	112	41	6 763	

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	500	
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	339	
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	839	
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	950	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 3 113)	172	4 973	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	5 923	
	Total général (I + II + III)	180	6 763	

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	844
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Group

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société ABNA ELEC 31/12/2020

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABNA ELEC

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442 844	444	446 844	844
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492 844	494	496 844	844

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532 41	534	536 41
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572 41	574	576 41

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Group

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABNA ELEC

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 412
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 716
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société ABNA ELEC 31/12/2020

Détail des Autres Imputations		

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

(5)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise : Société ABNA ELEC			Néant	☒*
Exercice ouvert le : 12/02/2020	et clos le : 31/12/2020	Durée en nombre de mois	1	1

DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026			
Période de référence	024		160			
Date de cessation			186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N° 2033-F 2020

1 / 1

(1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 88180272200010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ABNA ELEC

ADRESSE (voie) 92 BOULEVARD WILSON

CODE POSTAL 06160 VILLE JUAN LES PINS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 88180272200010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ABNA ELEC

ADRESSE (voie) 92 BOULEVARD WILSON

CODE POSTAL 06160 VILLE JUAN LES PINS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(répété pour chaque filiale)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Group

Société ABNA ELEC
06160 JUAN LES PINS

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

Société ABNA ELEC
06160 JUAN LES PINS

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 11	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	803		803	
21500000 MATERIEL ET OUTILLAGES	844		844	
28150000 AMORT MATERIEL ET OUTILLAGES	41-		41-	
TOTAL I	803		803	
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE PRODUCTION	500		500	
31000000 STOCK MATIERES PREMIERES	500		500	
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	368		368	
41100000 COLLECTIF CLIENTS	368		368	
AUTRES CREANCES	1 774		1 774	
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	1 713		1 713	
44572000 TVA COLLECTEE 20%	61		61	
DISPONIBILITES	3 318		3 318	
51200000 BANQUE	3 318		3 318	
TOTAL II	5 960		5 960	
TOTAL GENERAL	6 763		6 763	

Société ABNA ELEC
06160 JUAN LES PINS

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 11	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	500		500	
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	500		500	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	339		339	
TOTAL I	839		839	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	950		950	
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	950		950	
AUTRES DETTES	4 973		4 973	
41810000 CLTS FACT A ETABLIR	1 800		1 800	
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	60		60	
45510000 ASSOCIES CPTES COURANTS	3 113		3 113	
TOTAL III	5 923		5 923	
TOTAL GENERAL	6 763		6 763	

Société ABNA ELEC
06160 JUAN LES PINS

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2020 11	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	16 899		16 899	
70400000 TRAVAUX 10%	500		500	
70401000 TRAVAUX 20%	5 124		5 124	
70405000 TRAVAUX SOUS TRAITANCES	11 275		11 275	
AUTRES PRODUITS	0		0	
75800000 PRODUITS DIV DE GEST COURANTE	0		0	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	16 900		16 900	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	11 113		11 113	
60100000 ACHATS MATIERES PREMIERES	11 113		11 113	
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS)	500-		500-	
60310000 VAR STOCK MAT PREMIERES	500-		500-	
AUTRES CHARGES EXTERNES	5 846		5 846	
60650000 VETEMENTS DE TRAVAIL	106		106	
61320000 LOYERS	420		420	
61600000 ASSURANCES	978		978	
62260000 HONORAIRES	1 200		1 200	
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	12		12	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 867		2 867	
62570000 RECEPTIONS	61		61	
62700000 SERVICES BANCAIRES	202		202	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	41		41	
68112000 DOT AMORT IMMOB CORPORELLES	41		41	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	16 500		16 500	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	399		399	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	60		60	
69500000 IMPOTS S/BENEFICES	60		60	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	339		339	

Date	Tableau de cohérence des liasses fiscales	Référence	Page
11/02/2021	Client ABNA Société ABNA ELEC		1
Collaborateur	92 BOULEVARD WILSON	Exercice	
EM RA	06160 JUAN LES PINS	12/02/2020 31/12/2020	

Tableau fiscal	N° ligne	Tableau fiscal	N° ligne	Ecart	Observations
2033 B	370	2031 ou 2065	Cadre C ligne 1 colonne 1	(0)	

ABNA ELEC 06
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social : 92 Boulevard Wilson 06160 JUAN LES PINS
R.C.S ANTIBES 881 802 722

BILAN et ANNEXES

Exercice du 12/02/2020 au 31/12/2020

ANNEXE - ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Conformément aux régles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, la méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

1.2 Etat des immobilisations

cf dossier fiscal

1.3 Etat des amortissements

cf dossier fiscal

1.4 Etat des provisions

cf dossier fiscal

1.5 Etat des échéances des créances et des dettes

cf dossier fiscal

ANNEXE -ELEMENT II

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Titres	valeur nominale	Nombres de titres	
		au début	en fin
Parts sociales	500 €	500	500

ANNEXE -ELEMENT III

MODES D'EVALUATION

3.1 Evaluation des amortissements

L'amortissement pour dépréciation a pour l'essentiel été déterminé selon le mode linéaire. Les méthodes et durées d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- MATERIEL ET OUTILLAGE 5 Ans

3.2 Evaluation des stocks

Les stock de matière premières et fournitures ont été évalués à leur coût d'achat hors taxes.

3.3 Evaluation des créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ABNA ELEC 06
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social : 92 Boulevard Wilson 06160 JUAN LES PINS

R.C.S ANTIBES 881 802 722

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11/02/2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 11 Février à 11 heures,

Les associés de la SAS ABNA ELEC 06, au capital de 500€ dont le siège social est à JUAN LES PINS, 92 Boulevard Wilson, a tenu au siège social de la société la présente assemblée.

Sont présents :

Monsieur KEFI Marouen : ..... **500 parts**
Numérotées de 1 à 500

Total : 500 parts

L' Assemblée est présidée par Monsieur KEFI Marouen en en sa qualité de Président.

Le Président constate que tous les associés présents ou valablement représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Approbation des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2020:

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- Le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé,
- l'inventaire,
- les comptes annuels au 31/12/2020,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article 223-19 du code de commerce.

KM

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Affectation des résultats,
- quitus au Président,
- approbation de la rémunération du président,
- approbation des conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce.

Le Président commente ensuite brièvement les comptes de l'exercice écoulé et informe l'assemblée de la marche de la société pour la même période.

La discussion est ouverte, diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître un bénéfice de 339€.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

L'asemblée constate qu'il resulte du bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire proceder à une inscription modificative au registre du commerce et des societes relative à la regularisation de la société.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice écoulé s'élevant à
339 €

- En report a nouveau pour	339 €
Total	339 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

KM

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve que M KEFI Marouen en a perçu 2 296€ de salaire au titre de ses fonctions de Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix délibératives

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après audition du rapport spécial du gérant faisant mention des conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées, chaque associé intéressé n'ayant pas pris part au vote sur les conventions le concernant.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou extrait des présentes pour accomplir tous dépôt et formalités et notamment celles relative au dépôt des comptes annuels et des documents visés à l'article 44-1 du décret du 23 mars 1967.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé par les associés qui tient lieu de feuille de présence.

Le President

M KEFI Marouen en



KM

ABNA ELEC 06
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social : 92 Boulevard Wilson 06160 JUAN LES PINS
R.C.S ANTIBES 881 802 722

RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2020

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à la loi, le rapport de gestion prévu à l'article 232-1 du code de commerce, pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

1) Situation de la société durant l'exercice écoulé

Notre société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes 16 899 €

.

Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 16 900 €, les charges d'exploitation à 16 500€.

Le résultat d'exploitation s'est élevé 399 €.

2) Evènements postérieurs à la date de cloture

NEANT

3) Activité en matière de recherche et développement

NEANT

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Dans son Assemblée générale ordinaire, la direction de la société propose l'affectation suivante du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

PROPOSITION D'AFFECTATION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 339€.

- En report a nouveau pour	289 €
- Reserve legale	50 €
Total	339€

Je vous présente, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes remerciements pour la confiance que vous m'avez témoigné.

Le President

M KEFI Marouen en